

**Bruxelles, le 22 mai 2017  
(OR. en)**

**9179/17**

**PROCIV 44  
JAI 427**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	8398/1/17 REV 1
Objet:	Rapport de la présidence maltaise sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile

---

1. Les délégations trouveront en annexe un rapport de la présidence sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile.
2. Il est recommandé au Coreper d'inviter le Conseil à prendre note de ce rapport.

## RAPPORT de la PRÉSIDENCE MALTAISE

### sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile

Le présent rapport expose les principales réalisations de l'UE dans le domaine de la protection civile au cours de la présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne.

Le programme de travail du groupe "Protection civile" (PROCIV) est en partie déterminé par les développements intervenant au sein et à l'extérieur de l'UE, et l'accent est le plus souvent mis sur les urgences terrestres. La présidence maltaise, conformément à la priorité générale de la présidence, a déplacé cet accent vers les défis maritimes qui se posent aux autorités de protection civile. Dans une certaine mesure, il convient de lier le présent rapport aux travaux des partenaires du trio de présidences (Pays-Bas et Slovaquie) sur le renforcement de la résilience des infrastructures critiques.

La protection civile est également intervenue dans la réaction à des crises survenues partout dans le monde, de la crise des migrants et des réfugiés au sein de l'UE à plusieurs activations du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) en dehors de l'UE.

#### 1. Défis maritimes

*"Nous portons naturellement un intérêt vital à la mer qui nous entoure et par laquelle nous vivons et respirons" - Arvid Pardo<sup>1</sup>*

Les États membres ayant pour la plupart une frontière bleue et recourant tous, à des degrés divers, au transport maritime pour l'approvisionnement en biens, la dépendance de l'UE aux mers et océans est manifeste et indéniable. Un seul accident marin peut avoir des répercussions aux niveaux régional, national voire international, qui sont susceptibles de perturber gravement et de mettre en péril les infrastructures critiques côtières. C'est sur la base de ce constat que Malte a mis au premier plan la question des défis maritimes qui se posent aux professionnels de la protection civile.

---

<sup>1</sup> Premier représentant permanent de Malte auprès des Nations unies (1964-1971).

Si les entités chargées de la protection civile ne sont pas considérées comme les principales autorités responsables de la gestion des incidents maritimes, elles sont toutefois des partenaires essentiels lorsque des urgences maritimes majeures surviennent. L'objet des discussions menées sous la présidence maltaise n'était pas les incidents "ordinaires", mais plutôt les événements ou incidents ayant des conséquences catastrophiques et entraînant des effets néfastes pour un nombre de personnes important, tant directement, en mettant leur vie en danger, qu'indirectement, en se répercutant sur leurs moyens de subsistance pendant les mois, voire les années, qui suivent l'événement.

Ce propos est illustré par la marée noire causée par l'explosion de la plateforme de forage Deepwater Horizon, au cours de laquelle 4,9 millions de barils de pétrole ont été déversés en haute mer. La réaction à l'incident, qui a fait l'objet d'une discussion au cours de l'atelier organisé par la présidence les 19 et 20 janvier à Malte, a été d'une envergure particulièrement importante, avec un coût d'environ 61 milliards USD et une durée d'opération de près de cinq ans. Le naufrage du paquebot de croisière Costa Concordia en 2012 a également été discuté au sein du groupe PROCIV.

Les changements climatiques pourraient également avoir un effet sur la gravité de tels incidents maritimes. Le recul des calottes glaciaires a rendu des régions éloignées plus facilement accessibles aux paquebots de croisière, ce qui incite les opérateurs à organiser des croisières vers des lieux et des ports proches des régions polaires. Bien que cela puisse favoriser une activité économique accrue dans ces régions, les ressources disponibles à proximité pourraient ne pas être adaptées pour gérer le sauvetage et l'évacuation de milliers de civils se trouvant à bord d'un paquebot de croisière, en cas d'incident.

La présidence s'est efforcée d'aborder la question des défis maritimes en mettant clairement l'accent sur la protection civile, étant donné que celle-ci joue toujours un rôle majeur, quelles que soient les circonstances, lorsque des vies sont en jeu. À la lumière des résultats de l'atelier organisé par la présidence en janvier, et compte tenu du large éventail de sujets liés à cette question, la présidence a articulé les discussions ultérieures autour de trois thèmes principaux: le rôle des entités chargées de la protection civile dans différents types d'incidents maritimes; l'état des outils et des capacités actuelles de l'UE; et les technologies nouvelles et émergentes.

## *Le rôle de la protection civile dans les incidents maritimes<sup>2</sup>*

Les résultats de l'atelier de la présidence ont démontré que, bien qu'elle ne soit pas primordiale, la participation de la protection civile à la réaction aux urgences maritimes revêtait une importance vitale, notamment au vu des ressources disponibles au titre du MPCU. Alors que le trafic maritime atteint un niveau sans précédent, et compte tenu de la tendance émergente dans le transport maritime au niveau mondial, consistant à utiliser des navires moins nombreux mais plus grands, le risque que les répercussions des accidents soient plus graves qu'auparavant s'accroît.

La portée des interventions de protection civile relatives aux incidents maritimes et les missions effectuées dans ce cadre ont changé au cours des dernières décennies en raison de l'accroissement du trafic maritime, des changements climatiques et de la nécessité potentielle de procéder au sauvetage de citoyens se trouvant sur des navires en détresse, y compris dans des régions éloignées.

À la lumière des discussions menées avec les délégations, la présidence recommande:

- de faire réaliser des évaluations nationales des risques maritimes par les États membres qui ont pris ces risques en considération, ainsi que de soutenir et promouvoir une activité de recensement et d'évaluation des risques au niveau régional grâce à l'échange de bonnes pratiques, de méthodologies et d'expertise;
- de compiler des cartes régionales des risques maritimes;
- d'organiser des exercices régionaux de formation comportant un scénario simulant des urgences majeures dans des zones éloignées, compte tenu du fait que davantage de navires s'aventurent dans des zones éloignées qui étaient auparavant inaccessibles;
- d'accroître l'échange d'informations entre les États membres sur l'expérience qu'ils ont acquise dans le cadre de la réaction à de telles urgences.

---

<sup>2</sup> Les contributions écrites des délégations au document de réflexion de la présidence sur le rôle de la protection civile dans les incidents maritimes figurent dans les documents 7139/1/17 REV 1 + ADD 1-4.

### *État des outils et des capacités actuelles de l'UE<sup>3</sup>*

La présidence salue le travail inestimable mené par la Commission et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) afin de promouvoir la sécurité maritime, et se félicite que la DG ECHO et l'AESM explorent des pistes de coopération. La présidence accueille également avec satisfaction les efforts fournis récemment par le REMPEC et l'AESM afin de collaborer plus étroitement. Ces efforts vont dans le bon sens, celui d'une meilleure harmonisation au sein du secteur. Toutefois, les discussions ont souligné la nécessité de mieux faire connaître, notamment parmi les organismes maritimes régionaux, les capacités et les ressources disponibles par l'intermédiaire du MPCU et de l'AESM. À cet égard, la présidence recommande:

- que les États membres s'efforcent davantage de renforcer la coopération entre la protection civile et les entités de réaction maritime, et d'enregistrer les ressources nationales adaptées aux urgences maritimes auprès du MPCU;
- d'améliorer la communication entre les acteurs concernés, notamment les États membres, la Commission, l'AESM et d'autres entités régionales;
- d'envisager la possibilité d'intégrer des experts des espèces sauvages (marines) dans la réaction du MPCU, étant donné que la protection de l'environnement constitue également un volet important de la réaction aux urgences maritimes;
- d'envisager la possibilité de réaliser des exercices comportant un scénario "terrorisme en mer", étant donné que, bien qu'il ne s'agisse pas de leur responsabilité première, les entités chargées de la protection civile sont des acteurs de premier plan dans la fourniture d'assistance.

---

<sup>3</sup> Les commentaires des délégations sur l'état des outils et des capacités actuelles de l'UE figurent dans le document 7983/17.

## *Technologies nouvelles et émergentes<sup>4</sup>*

Les acteurs du secteur et les laboratoires de recherche mettent au point de nouvelles inventions et actualisent les technologies existantes en permanence. Par conséquent, il est essentiel que les autorités nationales soient au fait des avancées technologiques les plus récentes du secteur et aient une bonne connaissance de leurs avantages et inconvénients. Compte tenu de ce qui précède, la présidence encourage:

- la Commission et les États membres à établir les liens nécessaires entre les instituts de recherche et le secteur de la réaction d'urgence, afin de rendre disponible ou d'actualiser les technologies existantes qui sont susceptibles d'améliorer la réaction à une urgence donnée;
- l'échange d'informations sur les nouvelles technologies et leurs utilisations entre les agences compétentes, dans le domaine de la sécurité maritime et de la réaction d'urgence. Les cadres existants pour l'échange d'informations devraient être utilisés ou adaptés avant que l'élaboration de nouveaux outils ne soit envisagée;
- une utilisation accrue des outils et plateformes de partage de connaissances et d'expérience existants, tels que le *centre de connaissance en matière de gestion des risques de catastrophe* du Centre commun de recherche et la communauté d'utilisateurs sur des sociétés sûres, sécurisées et résilientes (*Community of Users on Safe, Secure and Resilient Societies*), coordonnée par la DG HOME.

---

<sup>4</sup> Les commentaires des délégations sur les technologies nouvelles et émergentes figurent dans le document 9577/17.

## **2. Gestion des conséquences des attentats terroristes**

La présidence maltaise a poursuivi les délibérations sur la gestion des conséquences des attentats terroristes qui ont été entamées sous les présidences néerlandaise et slovaque à la suite des récents attentats terroristes.

Pour faire suite à la discussion menée au Conseil en décembre 2016, la présidence a présenté un ensemble de domaines d'action et de mesures d'exécution envisageables, notamment en ce qui concerne la formation, les exercices, les ateliers thématiques, la sensibilisation du public et l'échange de bonnes pratiques<sup>5</sup>.

La Commission travaille actuellement à la concrétisation des mesures mises en évidence et a, notamment, organisé un atelier sur la protection des cibles vulnérables, avec la participation des États membres.

Les directeurs généraux de la protection civile ont eu un nouvel échange de vues sur la gestion des conséquences des attentats terroristes lors de leur réunion à Malte les 26 et 27 avril 2017, à la lumière également des activités actuellement menées par la Commission dans le domaine de la sécurité.

## **3. Relations UE-OTAN**

En guise de geste de réciprocité en réponse aux informations communiquées le 19 décembre 2016 par le Secrétariat international de l'OTAN au groupe "protection civile" (PROCIV) quant aux efforts que l'OTAN mène actuellement pour améliorer la résilience et la préparation du secteur civil, la présidence du groupe PROCIV a adressé, le 10 avril 2017, au comité des plans d'urgence dans le domaine civil de l'OTAN des informations sur le programme de la présidence dans le domaine de la protection civile. À cette occasion, le groupe des Amis de la présidence chargé du dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise et le Secrétariat général du Conseil ont également tenu l'OTAN informée au sujet de l'IPCR.

Cela s'inscrivait dans le droit-fil des conclusions du Conseil européen dans lesquelles celui-ci demandait que la relation entre l'UE et l'OTAN soit encore renforcée, ainsi que de la déclaration commune UE-OTAN qui s'en est suivie en juillet 2016.

---

<sup>5</sup> Doc. 5940/17.

#### **4. Rapport spécial de la Cour des comptes européenne**

Le 18 janvier, la Cour des comptes européenne a adopté son rapport spécial intitulé "Mécanisme de protection civile de l'Union: la coordination des réactions en cas de catastrophe en dehors de l'Union européenne jugée globalement efficace"<sup>6</sup>, qui se fondait sur une analyse de la réaction à trois catastrophes survenues récemment: les inondations en Bosnie-Herzégovine (2014), l'épidémie du virus Ebola en Afrique de l'Ouest (de 2014 à 2016) et le tremblement de terre au Népal (2015).

Étant donné que la Commission s'est montrée globalement efficace pour ce qui est de faciliter la coordination de la réaction aux catastrophes survenues en dehors de l'UE depuis le début de 2014, la Cour des comptes a recommandé à la Commission de s'employer à:

- gagner du temps lors des premières étapes, délicates, de la réaction;
- améliorer certaines fonctionnalités du CECIS;
- renforcer la coordination et les synergies potentielles sur le terrain;
- examiner les modifications pouvant être apportées aux dispositions relatives au déploiement des épidémiologistes; et à
- renforcer l'obligation de rendre compte en améliorant l'établissement des rapports.

Comme le COREPER l'en a chargé le 1<sup>er</sup> février<sup>7</sup>, le groupe PROCIV (en coopération avec le groupe COHAFA) a examiné le rapport et a rédigé des conclusions du Conseil qui s'y rapportent<sup>8</sup>.

#### **5. Évaluation intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU)**

Conformément au point a) de l'article 34, paragraphe 2, de la décision relative au MPCU, la Commission soumet au Parlement européen et au Conseil un rapport d'évaluation intermédiaire sur la mise en œuvre du mécanisme au cours de la première moitié de son cycle de mise en œuvre (2014-2016), dans le but d'évaluer si les objectifs généraux et spécifiques du MPCU sont atteints, et en formulant des recommandations sur la manière d'en accroître encore l'efficacité. Au cours des derniers mois, un large processus de consultation associant les États participants, un certain nombre de parties prenantes et le grand public a été mené par un prestataire indépendant.

---

<sup>6</sup> Doc. 5643/17; JO C 19 du 20.1.2017, p. 3.

<sup>7</sup> Doc. 5644/17.

<sup>8</sup> Doc. 9056/17.

Une présentation des constatations préliminaires du rapport d'évaluation externe, suivie d'un débat, a été réalisée lors de la 38<sup>e</sup> réunion des directeurs généraux de la protection civile, qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2017 à Malte. Ce rapport fournira la base d'un document de travail des services de la Commission et d'un rapport au Parlement européen et au Conseil présentant une synthèse des principaux messages.

En outre, conformément à l'article 12, paragraphe 4, de la décision relative au MPCU, la Commission a publié, le 17 février 2017, un **rapport concernant les progrès réalisés et les déficits subsistant dans la capacité européenne de réaction d'urgence**<sup>9</sup>. Ce rapport compare les engagements pris vis-à-vis de la réserve volontaire et des capacités disponibles en dehors de la réserve volontaire avec les objectifs de capacité établis, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Il conclut que les principales insuffisances portent sur les avions destinés à la lutte contre les feux de forêt et sur les abris. Des évaluations supplémentaires sont nécessaires pour les ressources liées aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, pour les grands hôpitaux de campagne, les évacuations sanitaires, les systèmes d'aéronefs télépilotés et les équipes de communication.

## 6. Réduction des risques de catastrophe

La cinquième session de la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Cancun (Mexique) du 22 au 26 mai 2017, a constitué la première occasion pour la communauté internationale de faire le point sur la mise en œuvre du cadre de Sendai de 2015 pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le groupe PROCIV, en coopération avec le groupe COHAFA, a élaboré une déclaration de l'UE prononcée par la Commission au nom de l'UE et de ses États membres<sup>10</sup>.

Cette session avait été précédée par le forum européen pour la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenu à Istanbul les 27 et 28 mars 2017.

---

<sup>9</sup> Doc. 6448/17.

<sup>10</sup> Doc. 8278/2/17 REV 2.

## **7. Mise en œuvre du règlement (UE) 2016/369 du Conseil relatif à la fourniture d'une aide d'urgence au sein de l'Union**

Le 15 mars 2016, le Conseil a adopté un règlement relatif à la fourniture d'une aide d'urgence au sein de l'Union, qui a immédiatement été activé pour la crise des réfugiés en Grèce.

Douze mois après l'adoption du règlement, comme le prévoit son article 8, la Commission a présenté au Conseil, le 15 mars 2017, un rapport sur la mise en œuvre dudit règlement<sup>11</sup>.

Un montant de 191 920 000 euros a été mis à la disposition de quatorze organisations partenaires, l'accent étant mis sur cinq priorités: les abris, l'aide en espèces, la protection, les services d'éducation dans les situations d'urgence et les soins de santé.

Le 4 avril 2017, un atelier de haut niveau intitulé "Refugee Crisis in Greece: Bringing Together the Humanitarian and Civil Protection Communities" ("Crise des réfugiés en Grèce: mobilisation du monde de l'humanitaire et de la protection civile") s'est tenu à Athènes, en guise de première étape pour recenser les leçons tirées de l'activation tant du MPCU que du règlement relatif à la fourniture d'une aide d'urgence pour la crise des réfugiés en Grèce.

Cet atelier a servi d'enceinte pour recueillir les premières vastes réflexions de ceux qui participent à la réaction, notamment en ce qui concerne les interactions entre instruments de réaction d'urgence différents utilisés au cours de périodes coïncidentes. Cela pourrait fournir une base pour des discussions plus techniques à l'avenir, dans le contexte des réunions régulièrement organisées par l'intermédiaire du MPCU sur les "leçons tirées".

## **8. Réaction face aux catastrophes et aux crises**

Les réactions à la crise migratoire en Europe et l'intervention humanitaire en Iraq sont toujours en cours. De plus, le MPCU a été activé deux fois au cours du mandat de la présidence maltaise. Ces activations intervenaient en réaction aux incendies de forêts au Chili et aux inondations au Pérou.

---

<sup>11</sup> Doc. 7395/17.

## **A. Crises en cours**

### **a) Crise des réfugiés et des migrants**

Cinq États participants ont activé le MPCU dans le contexte de cette crise: la Hongrie le 28 juin et le 11 septembre 2015, la Serbie le 21 septembre 2015, la Slovénie le 22 octobre 2015, la Croatie le 26 octobre 2015 et la Grèce le 3 décembre 2015. Ces activations ont été fermées.

Le 29 février 2016, la Grèce a activé le MPCU pour la deuxième fois. La principale raison était que la Grèce continuait à faire face à de sérieux problèmes concernant la fourniture de logements et de produits d'hygiène. La deuxième activation par la Grèce est toujours en cours. Au total, 26 États participants ont fourni plus de 800 000 articles de première nécessité pour les différentes activations intervenues dans le contexte de la crise des réfugiés. La Commission a apporté son soutien aux pays donateurs en cofinçant les transports pour un montant total de 1,5 million d'euros.

### **b) Iraq et Mossoul: soutien en matière de protection civile à l'intervention humanitaire**

L'opération sur Mossoul entamée les 16 et 17 octobre 2016 a provoqué des déplacements de population à grande échelle, avec 580 000 personnes forcées de fuir leur foyer et ayant été déplacées depuis le début des opérations militaires (situation le 4 mai 2017) et un nombre nettement plus important de personnes se retrouvant piégées dans les zones touchées par le conflit.

Les personnes déplacées ou se trouvant dans les zones récemment reprises ont eu besoin d'une assistance d'urgence pour faire face à la dureté de l'hiver en Iraq, à de piètres conditions d'accès à l'eau et à des services d'assainissement ainsi qu'à la quasi-inexistence de soins de santé. Des biens nécessaires n'étaient pas présents en quantités suffisantes sur le marché local et les circuits humanitaires déjà surchargés n'étaient pas en mesure de fournir et d'importer ces biens en temps utile.

Le MPCU a été activé le 17 novembre 2016 sur la base d'une demande adressée au Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, une parfaite coordination ayant été assurée avec les collectifs humanitaires concernés. Cette demande mettait initialement l'accent sur les abris, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et les produits non alimentaires. La demande d'assistance a par la suite été actualisée par (notamment) l'Organisation mondiale de la santé en ce qui concerne les médicaments et les fournitures médicales, notamment pour les soins post-traumatiques spécialisés.

L'ERCC a considéré tous les produits demandés comme représentant des "besoins essentiels", ce qui signifie que le taux de cofinancement par l'UE du transport de l'assistance dans le cadre du MPCU est fixé à 85 %. Huit États participants<sup>12</sup> ont offert 273 tonnes d'aide d'urgence par l'intermédiaire du MPCU et deux petites équipes de protection civile de l'UE ont été déployées à Erbil.

## **B. Activations du MPCU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**

### **a) Chili - incendies de forêt**

Entre décembre 2016 et février 2017, le Chili a connu les pires incendies de forêt de son histoire. Le Bureau national des situations d'urgence du ministère de l'intérieur (ONEMI) a fait état de onze morts, de plus de 6 300 sinistrés et de milliers de maisons détruites ou endommagées. Le 14 février 2017, la Corporation nationale forestière du ministère de l'agriculture (CONAF) a indiqué que près de 600 000 hectares avaient été touchés depuis juillet 2016.

Le MPCU a été activé le 26 janvier 2017 par le Chili. La demande visait à obtenir des équipes de lutte terrestre contre les incendies de forêt, une expertise technique, de moyens aériens et des équipements spécialisés. 177 pompiers européens ont été déployés au départ de la France (réserve volontaire), de l'Espagne et du Portugal du 28 janvier au 12 février 2017. Il s'agit là d'une contribution importante de l'UE, qui représente environ 30 % du total de la réponse internationale apportée par les capacités de lutte terrestre contre les incendies.

Quatorze membres de l'équipe de protection civile de l'Union européenne (EUCP), parmi lesquels onze experts<sup>13</sup>, deux agents de liaison de l'ERCC et un responsable régional de l'information de la DG ECHO de la Commission européenne, ont été déployés entre le 28 janvier et le 18 février 2017.

Deux missions d'évaluation sur le terrain ont été menées par les experts de l'équipe EUCP. Un rapport technique sur le comportement adopté lors de ces incendies et sur leur dynamique a été élaboré et transmis au chef de la délégation de l'UE à Santiago, pour être ensuite présenté aux autorités nationales. Alors qu'elle était encore en mission, l'équipe a présenté aux autorités ses conclusions préliminaires, ainsi que des recommandations immédiates.

---

<sup>12</sup> AT, DK, FI, FR, DE, NO, SK et SE.

<sup>13</sup> ES, FI, FR, IT, SE, PT.

Le service de cartographie du satellite Copernicus de l'UE a été activé pour la région des Fleuves: deux cartes de délimitation et deux cartes de référence ont été réalisées.

Les frais de transport relatifs à l'acheminement de l'aide en nature<sup>14</sup> ont été cofinancés par l'UE. Le montant total demandé par les États participants s'élevait à 847 248 euros. Le retour en Europe a été coordonné par l'ERCC en regroupant le matériel de transport dans un avion de gros tonnage, avec des escales à Lisbonne, Madrid, puis Marseille.

La réponse apportée par l'UE au travers du MPCU a été substantielle, et elle a été saluée par les autorités chiliennes. Une cérémonie a eu lieu à Santiago, à la fin de la mission, pour exprimer leur reconnaissance. La situation d'urgence a été clôturée dans le CECIS<sup>15</sup> le 27 février 2017.

#### **b) Pérou - inondations**

Le pays a connu, entre décembre 2016 et avril 2017, les pires inondations et glissements de terrain enregistrés depuis près de 30 ans. Plus de 100 personnes ont perdu la vie, et plus de 1,1 million de personnes ont été sinistrées.

Le MPCU a été activé le 19 mars 2017 en vue d'obtenir la mise à disposition d'un expert en matière d'environnement associé à l'UNDAC. Le 21 mars, l'ERCC a reçu de la Mission permanente du Pérou auprès de l'UE à Bruxelles une demande officielle d'assistance, suivie d'une liste détaillée des articles nécessaires. Une deuxième demande d'assistance, sous la forme d'une expertise dans le domaine de de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ainsi que de la gestion des déchets, a été reçue le 5 avril 2017.

---

<sup>14</sup> Proposée par AT, ES et SE.

<sup>15</sup> Système commun de communication et d'information d'urgence.

Outre l'expert en matière d'environnement détaché par l'UE auprès de l'UNDAC, une équipe EUCP<sup>16</sup> composée de sept experts, dont deux membres de la TAST,<sup>1718</sup> a été déployée au Pérou, de même que deux agents de liaison tournants de l'ERCC et des assistants techniques de la DG ECHO. L'équipe EUCP, à l'exception de l'agent de liaison de l'ERCC, est rentrée en Europe les 5 et 6 avril 2017. Au cours du déploiement, l'équipe EUCP a participé à des réunions de coordination avec les autorités nationales et les acteurs concernés, afin d'identifier de nouveaux besoins, ce qui a donné lieu à l'établissement d'une liste détaillée des articles demandés. L'équipe EUCP a élaboré et transmis aux autorités nationales un rapport technique portant sur l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets pour les abris et les zones touchées à Piura (nord du Pérou). Ce rapport comportait une analyse rapide des besoins pour les secteurs susmentionnés, ainsi que des recommandations techniques à court et moyen termes.

Le service de cartographie du satellite Copernicus de l'UE a été activé pour cette situation d'urgence et a jusqu'à présent (au 3 mai) généré 45 cartes. L'aide humanitaire apportée par l'UE au Pérou s'élevait à 1 million d'euros, et était axée sur l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la santé et les abris.

### **C. Cyclone tropical à Madagascar**

Le 7 mars 2017, le cyclone tropical Enawo, qui équivaut à un ouragan de catégorie 4, a touché terre dans le district d'Antalaha, sur la côte nord-est de Madagascar. Des vents d'une vitesse de 220 à 230 km/h ont été enregistrés, ainsi que de fortes précipitations. La tempête a traversé l'île dans presque toute sa longueur pendant deux jours, touchant les populations du nord au sud.

Le 16 mars 2017, le Bureau national de gestion des risques et catastrophes a fait état de plus de 433 000 sinistrés, de 81 morts et de 253 blessés.

Les autorités ont déclaré l'état d'urgence national et officiellement sollicité une aide internationale le 14 mars 2017. L'ERCC a suivi de près la situation en mode de pré-alerte. Or, il n'y avait aucune indication des "besoins non satisfaits".

À la demande des autorités, le service de gestion des situations d'urgence de Copernicus a produit 14 cartes satellitaires sur l'ampleur des dégâts causés par le cyclone tropical Enawo.

---

<sup>16</sup> ES, SE, NL.

<sup>17</sup> Équipe d'assistance technique et d'appui.

<sup>18</sup> DE.

Une équipe EUCP prédéfinie (de 10 experts) s'est, pendant deux jours (les 9 et 10 mars 2017), tenue prête à intervenir, mais n'a pas été déployée, aucune demande officielle n'ayant été reçue de Madagascar.

## 9. Exercice européen de réponse aux catastrophes (EDREX)

L'EDREX est un projet d'exercice d'une durée de dix-huit mois réalisé à la demande de la Commission européenne et mis œuvre par le consortium Valcyrria<sup>19</sup>. L'objectif global de ce projet est de donner à l'ERCC et à ses interlocuteurs la possibilité d'étudier, de continuer à élaborer et d'évaluer leurs capacités combinées de réaction aux crises aux niveaux national, européen et international, afin d'établir un rapport d'évaluation complet et de fournir le cadre dans lequel l'ERCC et les interlocuteurs participants pourront créer leurs propres plans de développement.

À la suite d'un exercice fondé sur la discussion (DBX), qui a eu lieu en octobre 2016, il a été procédé, du 13 au 17 mars 2017, à un exercice de poste de commandement (CPX) destiné à évaluer les quatre capacités principales suivantes:

- l'établissement d'une connaissance commune de la situation;
- la clarification des rôles et des responsabilités à différents niveaux;
- la poursuite de la définition et de l'évaluation des procédures faisant appel à la réserve volontaire;
- l'utilisation des médias sociaux et traditionnels dans les communications adressées au public en cas de crise.

Cet exercice consistait en la simulation d'un tremblement de terre dans un pays fictif. Plus de 20 États participants au PCMU et huit institutions européennes y ont été associés. Quelque 900 personnes ont participé à cet exercice. Plus de 70 offres d'aide en nature ont été traitées par le MPCU, pour un total de plus de 110 000 articles demandés. Le SEAE a activé le site web CoOL ("Consular On Line"), qui fait le lien entre les services consulaires et les centres de crise des États membres, et a recensé plus de 3 370 citoyens fictifs de l'UE. Le centre de gestion de crise sanitaire de la DG SANTÉ de la Commission européenne (HEOF) s'est réuni sur le thème de la sécurité sanitaire, prévoyant la fourniture d'une expertise et le déploiement d'experts auprès de l'équipe EUCP. Le dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) a été activé et un rapport complet sur la connaissance et l'analyse intégrées de la situation (ISAA) a été élaboré. Une table ronde de haut niveau a été convoquée au

---

<sup>19</sup> Agence suédoise de sécurité civile (MSB), service italien de la protection civile et agence "Public Health England".

niveau du COREPER, avec les ambassadeurs de cinq États membres ainsi que des représentants de la Commission et du Secrétariat général du Conseil.

L'atelier final s'est tenu à Bruxelles les 4 et 5 mai 2017, avec pour objectif d'évaluer les capacités combinées de réaction aux crises de l'ERCC et de ses interlocuteurs au travers des enseignements identifiés dans le cadre de l'évaluation EDREX, ainsi que d'étudier et de développer ces capacités en recherchant et en prévoyant des moyens de faire en sorte que les enseignements identifiés puissent devenir des enseignements tirés, essentiellement par l'exploitation des résultats de l'EDREX aux fins de l'amélioration des processus pertinents.

---